

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 23 mars 2018

3 ème Commission N° CP-2018-3-3-2

Service instructeur

DIRT - Direction des routes

Service consulté

Direction des Finances Direction Europe, Attractivité et Aménagement

POLITIQUE A08 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME 2018 AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDES A L'AMENAGEMENT DES ROUTES

Résumé: Attribution de subventions aux collectivités dans le domaine de la voirie. Affectation d'un montant de 6 546 € pour 2 dossiers au titre de l'Aménagement des Routes Départementales au bénéfice de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach. Ces subventions ont fait l'objet d'un avis favorable de la 3ème Commission réunie le 16 octobre 2017.

Dans le cadre des programmes de subventions de la politique A08, l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de **6 546 €** est proposée pour les dossiers relevant du dispositif d'aides à l'aménagement des routes départementales, tels que détaillés dans les tableaux joints en annexe au présent rapport.

La Commission Routes, Voirie et Infrastructures chargée de l'examen de ce programme a émis un avis favorable pour la prise en compte de ces opérations le 16 octobre 2017.

La Communauté de Commune Pays Rhin-Brisach a transmis les ordres de service attestant le démarrage des travaux.

Au vu de ce qui précède, conformément au règlement financier départemental, je vous propose :

• d'accorder une subvention de **724 €** au bénéfice de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, pour l'évacuation des eaux pluviales le long de la RD 2 (rue Principale) à WECKOLSHEIM, qui fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération ;

- d'accorder une subvention de **5 822 €** au bénéfice de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, pour l'évacuation des eaux pluviales le long des RD 18bis et RD 468 à BALGAU, qui fera également l'objet d'un versement unique en fin d'opération;
- d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2018 des opérations à hauteur d'un montant **6 546 €** sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- de procéder au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT